

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20240912-DEL12092024\_08-DE

S<sup>2</sup>LO

**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.**

**Effectif légal : 7**

**Procurations : 4**

**Présents (8) :**

Martine Mazoyer, Vice-Présidente  
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale  
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal  
François Diot, Conseiller Municipal  
Jacqueline Pasin, Administratrice  
Nathalie Gemza, Administratrice  
Michèle Roy, Administratrice  
Roger Clay, Administrateur

**Excusés (4) :**

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer  
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué – procuration à Myrienne Bertrand  
Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Roger Clay  
Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin  
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

**DEL12092024-08**

## CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER ANTENNE DE LA NIEVRE

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Considérant la volonté commune de prolonger et développer le partenariat entre l'association Nièvre Alzheimer – Antenne de la Nièvre et le CCAS de Nevers, afin que l'expertise de l'association profite aux patients, à leur entourage et aux professionnels du SSIAD,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les modalités de ce partenariat par une convention,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat soumise à votre examen, prévue pour une durée d'un an à la date de signature, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.
- D'autoriser le Président du CCAS à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente  
Martine Mazoyer**

